

Ecole



Blum

Jeanne

**Participez à la formation des
professionnels de santé de demain :
choisissez l'Ecole Jeanne Blum !**

Centre de formations sanitaires et sociales

19 rue Victor Hugo

78350 Jouy-en-Josas

Tél: 01 39 46 58 67

Fax: 01 39 46 18 85

ecole.j.blum@wanadoo.fr

www.ecolejeanneblum.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Qui sommes-nous?

Présente depuis plus de 45 ans sur le territoire des Yvelines, L'École Jeanne Blum, fondée par Jeanne Blum, est un centre de formations sanitaires et sociales qui permet à tout public, mais particulièrement à des jeunes déscolarisés sans qualification professionnelle, à des demandeurs d'emploi et des adultes en reconversion, de faire aboutir leur projet professionnel.

En dispensant des formations aux carrières paramédicales et aux services d'aide aux personnes, l'école offre non seulement un accès à des métiers qui valorisent l'empathie et facilitent le lien social mais aussi une garantie de retour à l'emploi.

Grâce à sa méthode pédagogique de « complémentarité horizontale » initiée par Jeanne Blum et axée sur la valorisation de l'individu, la confiance en soi et l'écoute des autres, elle obtient des résultats remarquables.

Nos formations

*Nous formons les professionnels de santé pour tous les âges de la vie:
DE L'ENFANCE... ... AU GRAND ÂGE*

Code RNCP	Intitulé du diplôme	Code RNCP	Intitulé du diplôme
4496	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture*	4495	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant*
28048	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	4821	Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles
4821	Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles		Développement des compétences des salariés

- Formations éligibles à la Taxe d'apprentissage 2021
Tous nos matériels sont mutualisés entre les formations

DEVENEZ PARTENAIRES DE L'ÉCOLE JEANNE BLUM CENTRE DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Votre versement représente notre seule source de financement pour l'achat de matériel pédagogique.

En nous versant votre **taxe d'apprentissage** :

■ **Vous contribuez au maintien d'une pédagogie de qualité, soucieux constant de l'équipe pédagogique.**

Une équipe pluridisciplinaire constituée de professionnels qualifiés dans chaque domaine de compétences .

■ **Vous soutenez la formation des futurs professionnels de santé :**

La Méthode de Complémentarité Horizontale : Une méthode pédagogique active et créative qui rompt avec les enseignements traditionnels, qui rend le stagiaire acteur de sa formation et met en valeur son potentiel personnel.

LES PROJETS FINANCÉS GRÂCE À VOTRE SOUTIEN

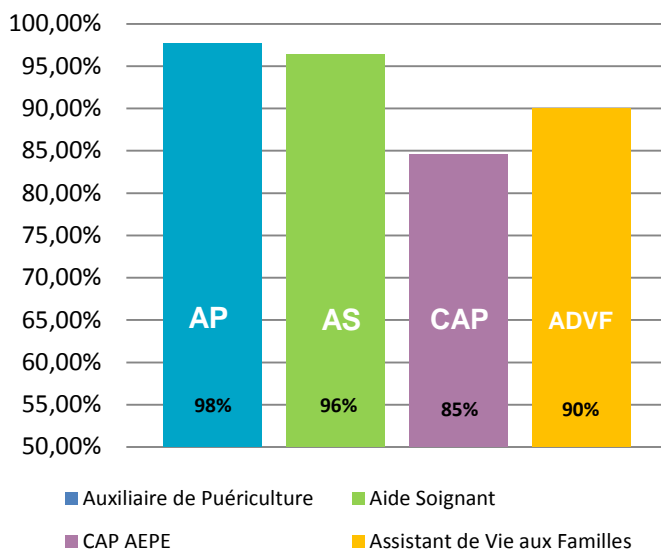
Réalisations 2020

- Accompagnement à la transformation digitale
- Achat de matériel pédagogique

Projets 2021

- Achat de matériel informatique
- Déploiement de la plateforme pédagogique
- Achat de matériel pédagogique

Taux de réussite dans les différentes sections de l'École Jeanne Blum depuis 1993



3 ÉTAPES POUR VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Les changements de modalités de versement de la taxe d'apprentissage induits par la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 sont effectifs en 2021.

La taxe d'apprentissage se décompose désormais ainsi :

- **87%** de la taxe sont destinés au financement de **l'apprentissage** (CFA)
- **13%** de la taxe (anciennement appelés « hors quota » avec la suppression des catégories A et B) constituent la part de financement des établissements éligibles figurant sur les listes préfectorales. Cette contribution est affectée par les entreprises librement et directement aux établissements de formation de leur choix.

C'est ce solde de 13% que l'Ecole Jeanne Blum est habilitée à recevoir.

Vous pouvez nous verser directement tout ou partie de vos 13% de taxe d'apprentissage jusqu'au 31 mai 2021 au plus tard.

1 Simulez votre contribution

2 Effectuez votre règlement

Soit par chèque soit par virement en faveur de l'Ecole Jeanne Blum

Code UAI : 078-33-88-J

3 Dès réception de votre règlement,
un reçu vous sera délivré

VOTRE CONTACT

Anne-Claire LEMAIRE

Responsable administrative et financière

Tél : 01 39 46 92 61

aclemaire @orange.fr

Promesse de versement au titre du solde de 13%

A l'Ecole Jeanne Blum

Notre entreprise a choisi votre établissement pour se libérer du solde de 13% conformément à la législation en vigueur afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage.

- Identité de l'Entreprise (mettre votre nom) :
- Raison sociale :
- SIREN :
- IDDC :
- CCN :
- Adresse :
- Code postal :
- Ville :
- Téléphone :

Montant de versement envisagé : (en € Net de taxes)

.....